

Guide pour remplir la demande d'autorisation d'un député indépendant

Section 1

IDENTIFICATION ET DEMANDE D'AUTORISATION

Vous inscrivez dans cette section le nom de la circonscription dans laquelle vous êtes députée ou député ainsi que vos coordonnées personnelles.

Section 2

ADRESSE DES COMMUNICATIONS

C'est à l'adresse indiquée dans cette section que vous seront envoyés les documents en provenance du directeur général des élections ou des bureaux d'Élections Québec. Ce peut être votre propre adresse, celle de votre représentante officielle ou représentant officiel ou toute autre adresse.

Section 3

NOMINATION DU REPRÉSENTANT OFFICIEL

Vous inscrivez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de votre représentant officiel. Celui-ci doit posséder la qualité d'électeur. Sa signature est requise.

Formation obligatoire

Le représentant officiel signe et date cette section et fournit son adresse de courriel en vue de suivre la formation obligatoire offerte par le directeur général des élections.

Section 4

SIGNATURE

Vous devez signer et dater le document à cet endroit pour que la demande d'autorisation puisse être recevable.

Section 5

ATTESTATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Vous n'inscrivez rien dans cette section. Elle est réservée au directeur général des élections.

Veillez faire parvenir votre formulaire d'autorisation à l'adresse suivante :

Élections Québec
Service du Registre, de la coordination et de la conformité des contributions politiques
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Québec (Québec) G1X 3Y5

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la directrice ou le directeur du scrutin de votre circonscription ou avec la Direction du financement des partis politiques d'Élections Québec.

Téléphone – sans frais : **1 866 232-6494**

Téléphone – région de Québec : **418 644-3570**

Demande d'autorisation d'un député indépendant

Avant de remplir ce formulaire, référez-vous aux articles pertinents de la Loi électorale, en particulier aux articles 41, 42, 43, 45.1, 59 et 62.1.

1. IDENTIFICATION ET DEMANDE D'AUTORISATION

Je demande par la présente au directeur général des élections de m'autoriser à titre de députée indépendante ou député indépendant, conformément à l'article 62.1 de la Loi électorale.

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> M ^{me}	Nom	Prénom		
Circonscription				
Adresse du domicile	N°	Rue	App.	Ind. rég. N° de téléphone
	Municipalité	Code postal		Ind. rég. N° de téléphone
	Courriel			

2. ADRESSE DES COMMUNICATIONS

Les communications qui me sont destinées devront être expédiées à l'adresse suivante :

identique à la section 1 ou

N°	Rue	App.
Municipalité	Code postal	

3. NOMINATION DU REPRÉSENTANT OFFICIEL

Les nom, adresse et numéro de téléphone de ma représentante officielle ou mon représentant officiel, qui conservera les livres et les comptes relatifs aux contributions recueillies et aux dépenses effectuées, sont :

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> M ^{me}	Nom	Prénom		
Adresse du domicile	N°	Rue	App.	Ind. rég. N° de téléphone
	Municipalité	Code postal		Ind. rég. N° de téléphone
	Courriel			

FORMATION OBLIGATOIRE (art. 45.1 de la Loi électorale)

En ma qualité de représentante officielle ou représentant officiel, je m'engage à suivre la formation exigée à l'article 45.1 de la Loi électorale dans un délai de 30 jours de ma nomination, ainsi que toute autre formation complémentaire, le cas échéant. Le directeur général des élections doit indiquer, dans le Registre des entités politiques autorisées du Québec (REPAQ), qui est publié sur son site Web, une mention attestant que j'ai suivi la formation. Aux fins de cette formation, je fournis ci-dessous mon adresse de courriel.

Adresse de courriel nécessaire aux fins de la formation

Signature de la représentante officielle ou du représentant officiel

Date

4. SIGNATURE

Signature de la députée indépendante ou du député indépendant

Date

5. ATTESTATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

J'acquiesce à votre demande.

Signature du directeur général des élections

Date